Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N°146-2021

Avis public est donné de l'entrée en vigueur

DU RÈGLEMENT N°146-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME N°03-97 VISANT À :

AGRANDIR L'AFFECTATION RÉCRÉOTOURISTIQUE R1 À MÊME LES AFFECTATION DE VILLÉGIATURE V1 ET AGRICOLE AF1

Le règlement N°146-2021 a été adopté le <u>5 juillet 2021</u>. Le certificat de conformité a été émis par la MRC de Lotbinière le <u>14 juillet 2021</u> et il est entré en vigueur à cette date.

Donné à Saint-Sylvestre, 23 août 2021

Marie-Lyne Rousseau

Marie-Lyne Rousseau

Dir. Gén. et Sec.-très.